



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Commission régionale consultative du FDVA

« Fonctionnement et projets innovants »

1^{er} décembre 2023

Ordre du jour

1. **Rappel des chiffres clés des campagnes 2023**
2. **Crédits prévisionnels pour 2024**
3. **FDVA Fonctionnement & projets innovants : proposition d'orientations prioritaires**
4. **FDVA Formation des bénévoles : proposition d'orientations prioritaires (*dont pluriannualité*)**
5. **Accompagnements des associations**
6. **Calendrier 2024**
7. **Règlement intérieur et Déclaration d'intérêts**
8. **Actualités Vie associative**

Introduction

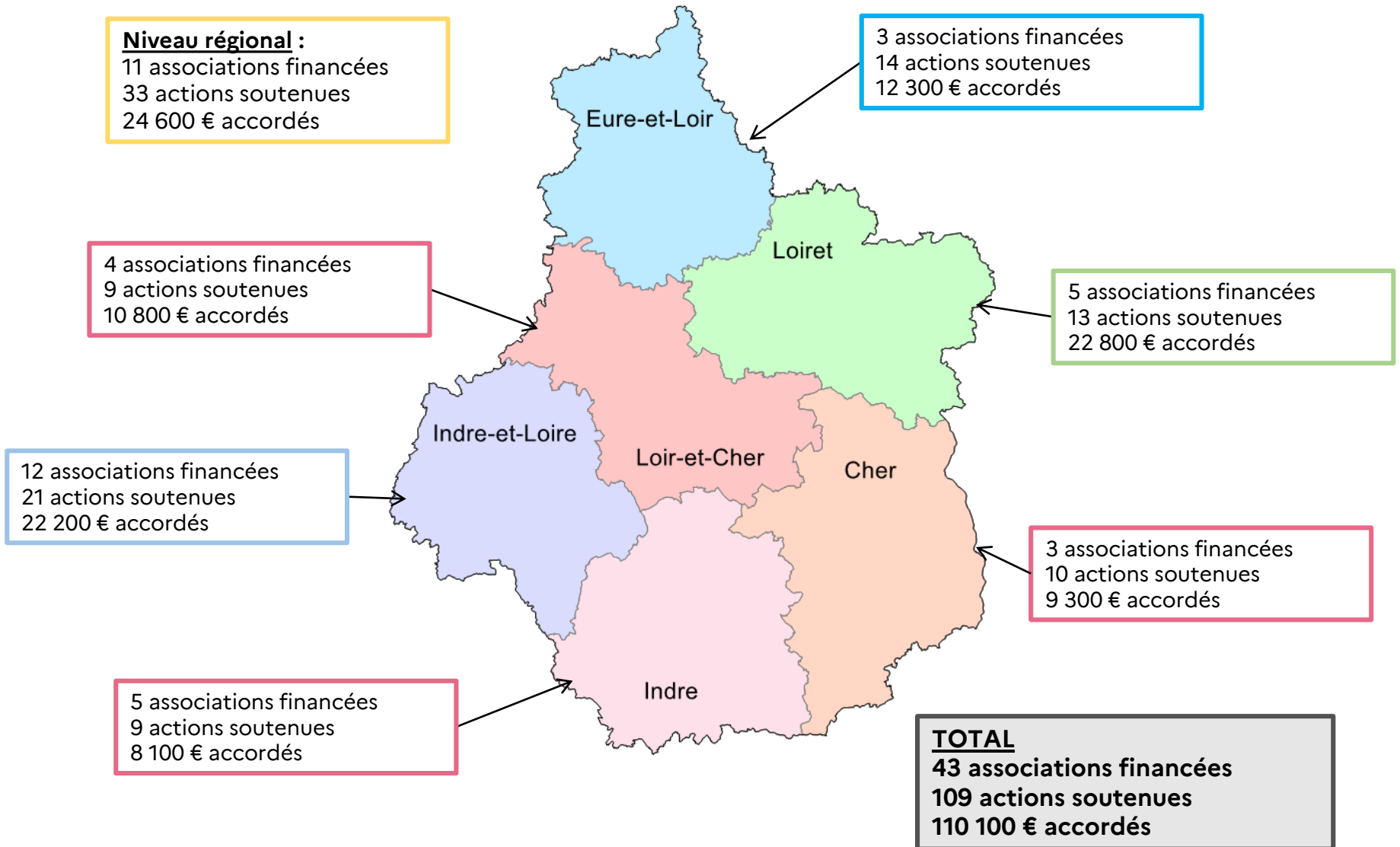
Rodolphe Legendre

Délégué régional académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

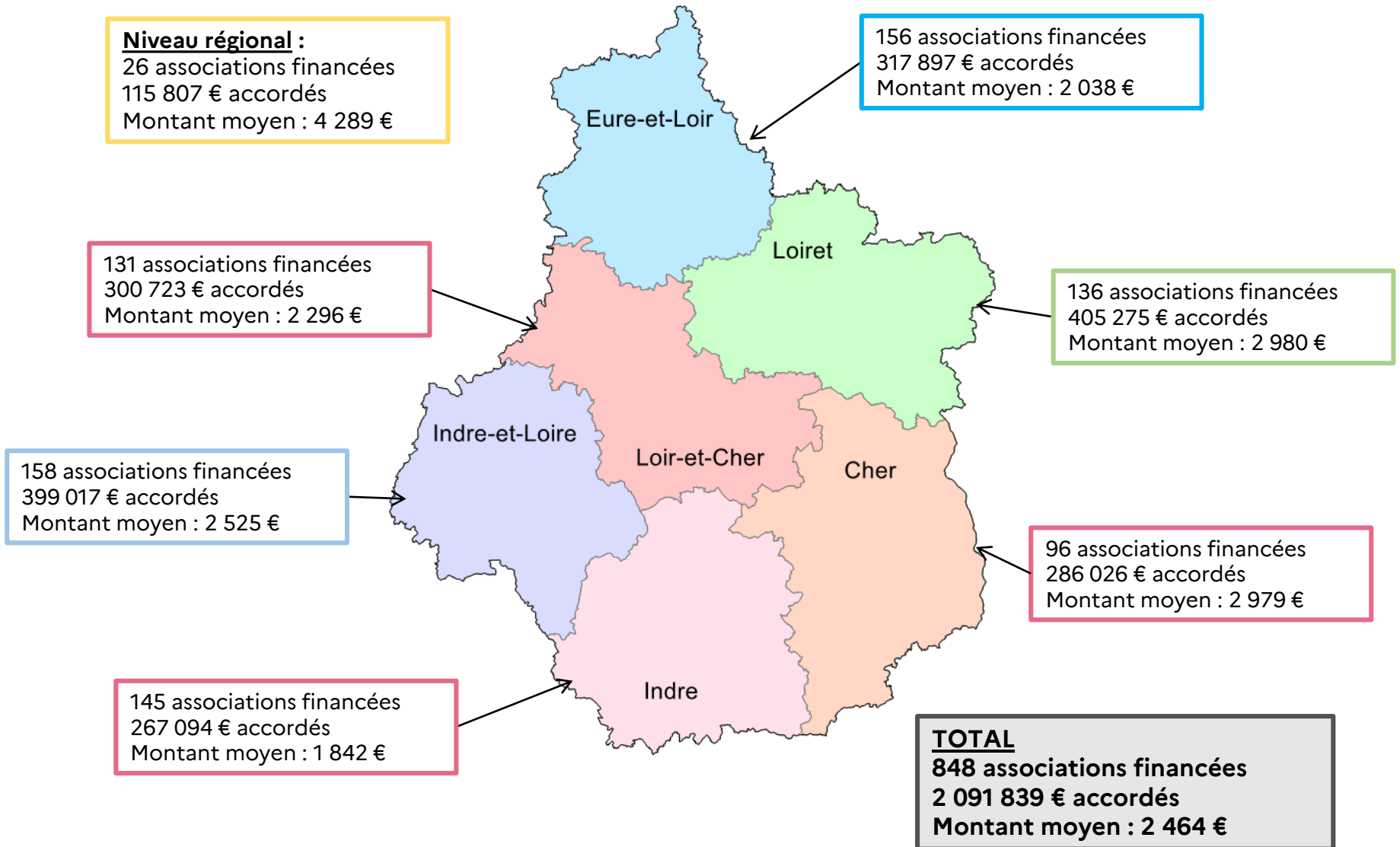
- 1 -

Chiffres clés 2023

FDVA Formation des bénévoles 2023



FDVA Fonctionnement & projets innovants 2023



- 2 -

Crédits prévisionnels 2024

FDVA Formation des bénévoles

- En attente de la notification des crédits 2024
- Souhait de maintenir l'enveloppe à la même hauteur qu'en 2023, en s'appuyant sur l'abondement permis par les crédits issus des comptes inactifs

FDVA Fonctionnement et projets innovants

- Enveloppe a priori stable par rapport à 2023 :
1 153 880 €
- **+ Crédits issus des comptes inactifs**
 - Montant précis sera connu en mars-avril
 - Mais on sait d'ores-et-déjà qu'il sera en hausse par rapport à 2023 (cf. PLF 2024)

- 3 -

FDVA Fonctionnement & projets innovants

Proposition d'orientations prioritaires

Proposition de rester dans la continuité de 2023

- **Associations éligibles / non éligibles**
- Maintien des **deux axes** (Fonctionnement & Projets innovants) y compris pour le niveau régional
- **Projets éligibles** : impact sur le territoire régional (et concerner au moins 2 départements) / projets structurants
- **Non prioritaires** :
 - Projets ponctuels non structurants
 - Associations déjà financées en 2023 au titre du FDVA
 - Associations déjà fortement soutenues par les fonds publics
- **Modalités** : Un seul projet par structure
- **Calendrier** : lancement en décembre

Evolution proposées

- **Durée de la campagne :**

- 8 semaines pleines
- Soit une date limite de dépôt des dossiers fixée au 12 février à 23h59

- **Montants max accordés :**

Proposition de les augmenter (du fait de l'inflation notamment, mais également grâce à l'augmentation de l'enveloppe) :

- 7 000 € pour le fonctionnement
- 10 000 € pour un projet innovant

Concernant les projets prioritaires

- **Priorités communes aux deux axes :**

- Projets présentant une **utilité sociale** (cf. schéma en annexe de l'AAP)
- Projets participant à la **structuration de la vie associative** au niveau régional

- **Pour le fonctionnement (axe 1) :**

- associations de moins de 2 ETP (3 ETP max)

- **Pour les projets innovants (axe 2) :**

- Projets innovants
- Projets visant à accompagner les bénévoles des associations locales
- Projets visant le développement de la vie associative
- Projets rentrant dans la fonction d'appui et de ressource des têtes de réseaux associatives

- 4 -

FDVA Formation des bénévoles

Proposition d'orientations prioritaires

Nouveauté = possibilité de déposer des projets pluriannuels

En 2024, l'association devra choisir entre :

1 demande annuelle

ou

1 demande pluriannuelle

Seules les associations proposant chaque année des formations visant la montée en compétence de leurs bénévoles pourront déposer un dossier pluriannuel

Pour les projets annuels = stabilité des critères

- **Modalités :**

- Formations spécifiques ou techniques
- Entre 12* et 25 stagiaires (*éventuellement 6 si justifié)
- Sessions : minimum 1/2 journée / max 5 journées
- Forfait jour de 600€
- 80% maximum de fonds publics => nécessité de co-financer a minima à hauteur de 20% par des fonds privés

- **Priorités :**

- Formations : mutualisées
(possibilité présentiel/distanciel/mixte ; possibilité partage d'expériences)

- **Nombre d'actions :**

- À l'échelon dép : max 8 actions par structure
- À l'échelon rég : max 4 actions par structure (sauf si absence de structures départementales)

Pour les projets pluriannuels (nouveau)

- **Modalités :**

- **Plan de formations prévisionnel sur 3 ans**

- Structuré par **type de public** et par **objectif général d'acquisition** de compétences (1 objectif unique par type de public)

- Cf. schéma sur la diapo suivante*

- Durée minimale d'une journée de formation & Nbr de stagiaire = sont conservés **à titre indicatif**

- **Financement et évaluation :**

- **Calcul de la subvention** selon la qualité du plan de formation, du coût de l'action prévisionnelle, des objectifs visés

- Les **co-financements** restent nécessaires (idem projets annuels)

- Signature d'une **Convention Pluriannuelle d'Objectifs** (CPO)

- **Compte-rendu financier** annuel

- Versement possible de la subvention en **2 fois chaque année**

Demande de subvention FDVA 1 pluriannuelle (3 fiches maximum)

Fiche 1

Public = nvx bénévoles

Objectif général
d'acquisition de
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul
Budget
pour
3 ans

ou

Budget
année 1

Budget
année 2

Budget
année 3

Compte-rendu
financier année 1

Compte-rendu
financier année 2

Compte-rendu
financier année 3

Fiche 2

Public = bénévo réguliers

Objectif général
d'acquisition de
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul
Budget
pour
3 ans

ou

Budget
année 1

Budget
année 2

Budget
année 3

Compte-rendu
financier année 1

Compte-rendu
financier année 2

Compte-rendu
financier année 3

Fiche 3

Public = élus dirigeants

Objectif général
d'acquisition de
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul
Budget
pour
3 ans

ou

Budget
année 1

Budget
année 2

Budget
année 3

Compte-rendu
financier année 1

Compte-rendu
financier année 2

Compte-rendu
financier année 3

- 5 -

Accompagnement des associations

Pour les deux appels à projets

- **Nouvelle annexe 1**, pour clarifier les étapes et les éléments indispensables pour un dossier complet
- Notamment : cohérence RIB-SIRET-RNA

FDVA Formation

- Foire aux questions
- Webinaire régional le 11 janvier de 9h à 11h
- Appui par chaque référent au sein des SDJES

FDVA Fonctionnement & Projets

- Cf. document répertoriant les accompagnements proposés par département

- 6 -

Calendrier

Dates	FDVA Formation	FDVA Fonctionnement & projets innovants
1er déc23 à 10h	CRC FDVA 1 & 2	
Entre le 4 et le 11 déc 23		CDC FDVA 18 : 5 décembre 28 : 7 décembre 36 : 11 décembre 37 : 4 décembre 41 : 7 décembre 45 : 11 décembre
15 déc 23	Lancement des appels à projets départementaux et régionaux (FDVA 1 et 2) pour la région CVL	

Dates	FDVA Formation	FDVA Fonctionnement et projets innovants
1 ^{er} février 2024 à 23h59	Date limite de dépôt des dossiers sur LCA	
12 février 2024 à 23h59		Date limite de dépôt des dossiers sur LCA
12 mars 2024	Comité technique FDVA 1	
29 mars 2024 à 10h	CRC FDVA	
Avril-Mai	Notifications et versement des subventions	
Entre le 9 et le 27 mai 2024		CDC FDVA
11 juin 2024 à 10h		CRC FDVA
Juin-Juillet 2024		Notifications et versement des subventions

- 7 -

**Règlement intérieur
&
Déclaration d'intérêts**

Règlement intérieur

- Le RI de la CRC doit s'appliquer aux collèges départementaux
- Nécessité de modifier celui adopté avant l'été pour intégrer les collèges départementaux

Déclaration d'intérêts

- Modèle en cours de mise à jour
- Sera à remplir avant la prochaine réunion de la CRC **par tous les membres**

- 8 -

Actualités
Vie associative

Plateforme en ligne dédiée à la formation des bénévoles

- Souhait conjoint Etat / Conseil régional
Partenariat avec le Mouvement Associatif
- S'appuyer sur l'existant (dans d'autres régions)
<https://formations-benevoles-paysdelaloire.org>
- Le déploiement en région CVL devrait être facile
(et donc sans doute rapide)

Création d'un observatoire régional de la vie associative

- Partenariat Etat / Conseil régional / Mouvement Associatif
- Portage par Le Mouvement Associatif
- Réflexion en cours sur sa gouvernance (comité de pilotage / comité technique et scientifique)



Guid'Asso

Centre-Val de Loire

- Comité régional installé
- Renouvellement des co-animations départementales en cours
- Maillage territorial en développement
(notamment via expérimentation financée par des crédits Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)
- Programme de formations et de webinaires
- 1^{ère} journée de Rencontres régionales le 1^{er} février à Orléans (hôtel Dupanloup)

[Carte interactive en ligne](#)

Assises régionales de la vie associative

- Co-organisation Etat / Conseil régional / Mouvement Associatif
- Date prévisionnelle : juin 2024
- Programme en cours de construction
(déroulé sensiblement identique aux Assises de juin 2022, avec notamment plusieurs ateliers)